



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026/2027

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Yoga de Périgny est animée et gérée par des responsables bénévoles.

La pratique du yoga y est assurée par :

- ✓ Caterina MICHELS (diplômée Iyengar)
- ✓ Jenny LE CORRE (diplômée Alliance Internationale)
- ✓ Nicole GIRAUD (diplômée Iyengar)

Le Yoga s'adresse prioritairement à toute personne résidant à Périgny. L'accueil des habitants des communes voisines est assuré sous réserve de places disponibles.

COURS : Reprise le lundi 14 septembre, au CMA de Périgny, salle au 1^{er} étage.

HORAIRES DES COURS : * cours complet

Cours n°	Jour	Horaire	Niveau	Professeur
1	Lundi	19h00 - 20h15	Tout niveau	Jenny
2	Mardi	10h00 - 11h15	Tout niveau	Caterina
3	Mardi	18h30 - 19h45	Tout niveau	Nicole
4	Mercredi	10h00 - 11h15	Tout niveau	Jenny
5*	Mercredi	19h00 - 20h15	Tout niveau	Nicole
6	Jeudi	10h00 - 11h15	Tout niveau	Caterina
7	Jeudi	19h30 - 20h45	Moyen - avancé	Caterina
8	Vendredi	10h00 - 11h15	Tout niveau	Jenny

Les cours sont assurés du 14 septembre 2026 au 2 juillet 2027 inclus, sauf pendant les vacances scolaires, soit 34 semaines.

Choisir un horaire de cours en fonction de son niveau si possible et le noter sur le bulletin individuel d'inscription. Un cours manqué peut être récupéré à un autre horaire et auprès d'un autre professeur.

Il convient de respecter la capacité d'accueil de la salle de pratique (19 personnes). Les professeurs peuvent être amenés à refuser la participation de pratiquants selon l'affluence. En cas de dépassement, priorité sera donnée aux élèves inscrits régulièrement au cours donné.

Aucun cours ne sera assuré pendant les jours fériés (1^{er} novembre ; 11 novembre ; 25 décembre ; 1^{er} janvier ; Jeudi de l'Ascension).

2. INSCRIPTION / COTISATIONS

L'inscription n'est prise en compte qu'après réception :

☐ du bulletin individuel d'inscription à l'activité dûment complété, éventuellement accompagné d'un justificatif (demandeur d'emploi, étudiant, apprenti).

☐ Du règlement des cotisations d'activité pour l'année

N.B. Le tarif de référence est le tarif "**ADULTE INDIVIDUEL 1 COURS PAR SEMAINE**". Les autres tarifs constituent des remises selon le cas particulier. **IL N'EST PAS POSSIBLE DE CUMULER PLUSIEURS REMISES.**

L'engagement est annuel. Un remboursement ne pourra être effectué qu'en cas d'arrêt pour raison de santé (sur présentation d'un certificat médical) ou en cas de déménagement. Tout trimestre commencé est dû. Dans tous les cas, la cotisation à l'association reste due.

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit de rectification et d'opposition des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit par demande écrite à l'association.

Le règlement peut être effectué en 3 chèques, remis impérativement lors de l'inscription :

☐ 1^{er} chèque : adhésion à l'association + 1^{er} trimestre

☐ 2^{ème} chèque : 2^{ème} trimestre

☐ 3^{ème} chèque : 3^{ème} trimestre

Ces chèques seront encaissés respectivement le 15/10/2026, le 15/01/2027 et le 15/04/2027.

TARIFS 2026/2027

	<i>Observations</i>	Adulte	Jeune *, apprenti, demandeur d'emploi
Adhésion annuelle	Cotisation annuelle obligatoire	15,00 €	10,00 €
Activité Yoga par trimestre		67,00 €	50,00 €
Activité Yoga « tarif réduit » par trimestre	personnes vivant sous le même toit, deux cours par semaine (par personne et par cours)	59,00 €	

* moins de 18 ans – étudiant

Ateliers : le nombre d'ateliers sera fixé au cours de l'année sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits à chaque atelier. Le règlement par séance doit se faire **à l'inscription** par chèque bancaire à l'ordre de Yoga Périgny et déposé dans la boîte aux lettres de la salle de rangement du matériel de pratique.

Le conseil d'administration 2026-2027 : Lydie CHOLLET-PENAUD, Marie-Laurence FONTAINE, Brigitte HUGOT, Claudine QUENEAU, Michel ROCHE, Nathalie RONSIN.

Adresse administrative :

ASSOCIATION YOGA PERIGNY
Nathalie RONSIN
23 Place de la Chaume – 17180 – PERIGNY

site internet : yogaperigny.e-monsite.com ; adresse mail yogaperigny@gmail.com